

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN CAS DE PRESENCE D'UN PUIT A MOINS DE 35 METRES DE LA  
FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

A joindre à la demande de conception d'une installation d'assainissement non collectif

**DEMANDEUR :**

Nom et Prénom : ..... Domicile : .....  
Adresse du lieu de réalisation : ..... Professionnel : .....  
..... Fax : .....  
Adresse de correspondance : .....  
.....  
Références cadastrales : .....

Objet : Attestation sur l'honneur de non adduction en eau potable de puits

Je soussigné (e) M....., propriétaire du puits situé  
à.....sur la commune  
de.....cadastrée.....,  
certifie que ce captage n'est pas utilisé à des fins de consommation humaine ni d'arrosage  
de plantation destinée à la consommation humaine \*.

Et confirme que :

- l'habitation est bien raccordée au réseau public d'adduction d'eau potable
- l'habitation est alimenté en eau potable par .....qui  
est situé à plus de 35 m du dispositif d'assainissement non collectif.

Fait à .....Le.....

**Signature du demandeur**

*\*Si un système d'assainissement est implanté à moins de 35 mètres d'un captage utilisé pour la consommation humaine, il est impératif d'abandonner cette ressource au profit de la distribution publique conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009.*